

Examen de la Nouvelle-Écosse

Guide d'information

Examen de la Nouvelle-Écosse :
Français 10

Table des matières

Introduction.....	1
Vue d'ensemble.....	1
Liens avec le programme d'études.....	2
Table des spécifications.....	3
Élaboration de l'examen	
Sécurité.....	4
Déroulement de l'examen.....	5
Avant l'examen	
Pendant l'examen	
Après l'examen	
Participation des élèves.....	7
Admissibilité	
Absences le jour de l'examen	
Exemptions	
Élèves apprenant le français comme langue additionnelle	
Élèves ayant des adaptations signalées dans TIENET	
Processus de correction et de rapport.....	14
Au niveau de l'école	
Au niveau provincial	
Procédures pour demander la révision des résultats d'un Examen de la Nouvelle-Écosse (ENE)	
Annexe A — Résultats d'apprentissage du programme de Français 10	15
Annexe B — Grille analytique pour la tâche : Récit historique	16
Annexe C — Grille analytique pour la tâche : réponse critique	17
Annexe D — Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE)	18

Introduction

Le but de ce guide d'information est de fournir des informations aux enseignants à propos de l'Examen de la Nouvelle-Écosse (ENE) : Français 10. Nous encourageons les enseignants à partager le contenu de ce guide avec leurs élèves.

Vue d'ensemble

L'ENE : Français 10 est conçu pour évaluer l'atteinte des résultats d'apprentissage du programme d'étude de français 10. Cet examen équivaut à 20 % de la note finale de l'élève dans cette matière.

Tous les élèves inscrits dans un programme de Français 10, c'est-à-dire Français 10, Français 10 littéraire et Français 10 Pré-BI participeront à l'examen de Français 10. Les élèves qui ont un programme individualisé (PPI) en Français 10 et les élèves inscrits au programme de français pré-emploi 10^e année ne suivent pas les mêmes résultats d'apprentissage et n'ont pas à participer à cet examen.

Le comité consultatif de l'ENE : Français 10, composé d'enseignants de toutes les régions du CSAP, a participé à l'élaboration de l'ENE Français 10, sous la supervision du personnel du Ministère. Ce processus d'élaboration suit les procédures décrites dans le modèle d'élaboration des examens de la Nouvelle-Écosse. Toutes les procédures d'élaboration, d'examen, de correction et celles de la période de rapport se font sous la supervision de la Division des Services en évaluation du rendement des élèves du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

L'ENE : Français 10 est élaboré à partir de spécifications précises. Les questions sont développées afin d'atteindre les objectifs des résultats d'apprentissage et sont représentatives de quatre niveaux de performance. Elles sont aussi préalablement mises à l'essai avec des élèves du CSAP. Les résultats de ces mises à l'essai sont ensuite analysés, et les questions qui répondent aux attentes provinciales sont alors approuvées comme étant légitimes pour usage dans les examens.

La correction est tout d'abord effectuée à l'école par les enseignants, et par la suite au niveau provincial par une équipe de correcteurs formés sur place. En premier lieu, les enseignants de français de la 10^e année corrigeront les copies de leurs élèves en utilisant le *Guide de notation* fourni par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance immédiatement après la fin de l'examen ; ceci permettra aux enseignants de compléter leurs relevés de notes. Par la suite, des enseignants se rencontreront lors d'une séance de correction provinciale, sous la supervision du Ministère. Les résultats de cette deuxième correction serviront à redonner de l'information aux partenaires en éducation sur les normes de réussite des élèves relativement aux résultats d'apprentissage. Par la suite, des rapports individuels de l'élève seront produits afin de présenter le niveau de rendement des élèves en lecture et en écriture. Ces résultats, accompagnés de toute autre information pertinente à l'évaluation continue faite en classe, permettront aux enseignants de guider leurs stratégies d'enseignement afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun de leurs élèves.

Liens avec le programme d'études

ENE : Français 10 est élaboré afin de refléter la table des spécifications que vous retrouverez plus loin dans ce guide. Les résultats d'apprentissage qui sont énumérés à l'annexe A de ce guide sont évaluables et donc ceux qui ont été retenus pour cet examen. Ces résultats d'apprentissage sont extraits du plus récent programme d'étude de français langue maternelle de la 10^e année. Veuillez noter que les résultats d'apprentissage en annexe ne sont pas nécessairement toujours tous inclus dans un examen en particulier.

Certaines des questions de l'examen servent à évaluer la compréhension d'un seul résultat d'apprentissage alors que d'autres questions pourront évaluer un regroupement de ces résultats. L'examen sera composé d'une variété de questions incluant des questions à choix de réponses multiples pour les tâches de lecture et des questions à réponse ouverte consistant en la rédaction de 2 textes. Les questions sont développées afin d'évaluer la compréhension des élèves à différents niveaux cognitifs :

- **La compréhension littérale** permet de comprendre les informations ou les idées données de façon explicite par l'auteur dans un texte. L'élève repère des informations, des idées ou des situations apparaissant clairement dans le texte.
- **La compréhension non littérale** permet de comprendre des informations implicites supplémentaires. L'élève trouve des informations qui ne sont pas clairement exprimées dans le texte, telles que des inférences, des expressions connotatives ou idiomatiques, de l'information contextuelle, ou des figures de style (p. ex., comparaisons et métaphores).
- **L'analyse** permet de démontrer sa compréhension du texte en étudiant de manière approfondie les liens entre les diverses informations du texte par la réflexion, l'analyse, l'esprit critique, l'esprit de synthèse et par l'évaluation de l'information explicite ou implicite dans le texte.

Les informations présentées dans ce guide seront révisées au besoin afin de refléter tout changement qui surviendrait dans le processus d'examen. Les enseignants en seront aussi avertis. Vous trouverez un exemplaire de ce guide sur le site web : <http://plans.ednet.ns.ca>.

Table des spécifications

Élaboration de l'examen

L'ENE : Français 10 est élaboré conformément à la table des spécifications et du Modèle de développement des examens de la Nouvelle-Écosse. Il inclut des questions qui respectent les critères suivants :

- le contenu de l'ENE : Français 10 est rigoureusement révisé par le comité consultatif et le comité de révision afin de s'assurer de l'alignement des questions sur les résultats d'apprentissage les plus récents ainsi que pour éviter les préjugés et les défauts de conception ;
- les questions ont été mises à l'essai dans des salles de classe de Français 10 ;
- une analyse statistique des réponses des élèves fait suite à la mise à l'essai afin de déterminer le niveau de difficulté, la validité et la fiabilité des questions.

Table 1 : format de l'examen

Sections	Nombre et type de questions	Points	Temps suggéré
Lecture : Texte narratif	11 questions à choix de réponses multiples	11 points	20 minutes
Lecture : Chanson	8 questions à choix de réponses multiples	8 points	10 minutes
Écriture : Texte critique	1 question à réponse construite	20 points	45-60 minutes
Lecture : Texte explicatif	13 questions à choix de réponses multiples	13 points	20 minutes
Lecture : Chanson	8 questions à choix de réponses multiples	8 points	10 minutes
Écriture : Récit historique	1 question à réponse construite	20 points	45-60 minutes
Total :	42 questions	80 points	150-180 minutes

Table 2 : spécifications pour la lecture

Nombre de tâches/lecture	Genre de texte	Points	Points pour la compréhension littérale	Points pour la compréhension non littérale	Points pour l'analyse
2	Prose ¹	24 points	7 à 10	7 à 10	7 à 10
2	Texte poétique	16 points	2 à 4	2 à 4	2 à 4
1	Réponse à la lecture : Texte critique ² Compréhension en lecture	4	***	***	4
Total : 44 points					

¹ Prose : ce genre inclut le récit et le texte explicatif.

² Le résultat qu'un élève reçoit pour la catégorie « Compréhension en lecture — Évalue la qualité de la compréhension » dans l'exercice d'écriture de texte critique compte comme résultat pour une question de lecture de niveau analyse dans le *Rapport individuel de l'élève*. Toutefois, les enseignants utiliseront les points indiqués dans les grilles du Guide de notation pour leur propre évaluation.

Table 3 : spécification pour l'écriture

Tâche d'écriture	Nombre et genre de questions
Texte critique/réponse à la lecture	Corrigé à partir d'une grille décrivant les critères suivants : Compréhension en lecture (4 points) Idées (4 points) Structure (4 points) Style (4 points) Conventions (4 points) Note finale portant sur 20 points
Texte narratif	Corrigé à partir d'une grille décrivant les critères suivants : Idées (8 points) Structure (4 points) Style (4 points) Conventions (4 points) Note finale portant sur 20 points
Total : 36 points	

¹ Le résultat qu'un élève reçoit pour la catégorie « Compréhension en lecture— Évalue la qualité de la compréhension » dans l'exercice d'écriture de texte critique compte comme résultat pour une question de lecture de niveau analyse dans le *Rapport individuel de l'élève*. Toutefois, les enseignants utiliseront les points indiqués dans les grilles du Guide de notation pour leur propre évaluation.

Sécurité

Les examens de la Nouvelle-Écosse sont sécurisés, ce qui veut dire qu'une fois les examens corrigés et les résultats enregistrés, tout le matériel doit être retourné au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Par matériel, nous voulons dire les guides de correction et tous les examens, qu'ils aient été utilisés ou non. Tous les cahiers et les guides sont numérotés et nous pouvons les retracer au besoin. L'examen ne peut être reproduit, en tout ou en partie, d'une façon ou d'une autre (électroniquement, ou mécaniquement : photocopie, partage en ligne ou autrement, enregistrement, numérisation, photographie ou tout autre système d'information ou de stockage). Ceci inclut le travail des élèves. Les enseignants ne sont pas non plus autorisés à utiliser les textes, les déclencheurs d'écriture, ni les questions de l'examen dans leur enseignement. Les enseignants doivent aussi s'assurer de supprimer tout le travail que les élèves ayant accès à la technologie fonctionnelle ont produit, et cela sur tous les appareils utilisés, une fois que le travail des élèves est imprimé.

Sécuriser l'ENE est primordial afin d'assurer que l'examen soit valide et juste afin que les personnes qui utilisent les résultats pour en tirer des conclusions puissent le faire avec confiance. Comme le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continuera à utiliser certaines questions venant des examens précédents afin d'analyser la progression de l'apprentissage des élèves, exposer les élèves aux questions d'examens passés compromet la validité des résultats ainsi que les conclusions tirées portant sur les habiletés des élèves. Toutes les personnes impliquées dans le processus se doivent de collaborer afin d'assurer la sécurité des examens.

Déroulement de l'examen

Le matériel suivant, portant sur le déroulement des examens, est distribué aux écoles lors des jours précédant l'examen :

Pour le coordinateur des examens ou la direction de l'école

- Bordereau d'expédition pour Français 10 (à utiliser pour vérifier les documents envoyés à l'école et pour tenir compte des documents retournés au ministère)
- Note de service
- La liste des élèves comportant leur numéro d'examen. Ce numéro correspond à celui inscrit sur le cahier de chaque élève.
- Le rapport de vérification du matériel à retourner
- Un bordereau d'envoi Express Post

ENE Français 10 — matériaux d'examen

- Instructions pour le personnel enseignant (information pour la surveillance de l'examen)
- Obligation de signaler des sévices aux autorités
- Guide de notation
- Les cahiers d'examen des élèves (personnalisés et non personnalisés)
- Fiche de notation de l'enseignant (reste à l'école)

Veillez noter : le coordinateur des examens de l'école devrait ouvrir la (les) boîte(s) de matériel dès son arrivée à l'école afin d'en vérifier le contenu.

Avant l'examen

- Le coordinateur des examens et la direction de l'école s'assurent que l'examen se déroule bien selon les dates indiquées dans l'horaire officiel des examens provinciaux.
- La direction de l'école s'assure que les élèves ayant des besoins spécifiques ont bien accès à leurs adaptations.
- La direction de l'école s'assure que les élèves qui sont inscrits à la LVH-ENE ont la possibilité de se familiariser avec l'accès à la plate-forme avant le jour de l'examen selon les dates se trouvant dans l'annexe D.
- Le coordinateur des examens de l'école vérifie que tout le matériel prévu correspond au matériel nécessaire au bon déroulement de l'examen.
- Le coordinateur des examens de l'école s'assure que les examens sont sécurisés jusqu'à la matinée du déroulement de l'examen, toutefois les enseignants doivent recevoir la copie de l'enseignant de l'examen et le guide de notation la veille de la date d'administration afin de pouvoir se familiariser avec le contenu.
- Le coordinateur des examens de l'école discute spécifiquement des instructions concernant le processus de passation de l'examen avec les enseignants/surveillants et distribue les Instructions pour le personnel enseignant.
- Le coordinateur des examens de l'école et la direction de l'école s'assurent que la salle où a lieu l'examen n'affiche pas d'éléments visuels qui pourraient avantager les élèves.

Pendant l'examen

Les enseignants/surveillants :

- s'assurent que les élèves soient supervisés en tout temps.
- s'assurent que les élèves travaillent indépendamment en tout temps.
- s'assurent que les élèves reçoivent le matériel exact pour leur examen.

- s'assurent que les élèves aient accès à un dictionnaire, un Bescherelle ou une grammaire, format papier.
- ne lisent pas les questions aux élèves.
- ne discutent pas de l'examen avec les élèves et ne répondent pas à leurs questions portant sur l'examen (p. ex. : donner la définition d'un mot ; expliquer une règle grammaticale ; ...).
- s'assurent que les élèves n'utilisent pas de papier autre que ce qui est fourni pour l'examen. Tout le travail doit se retrouver dans le cahier de l'élève. Seul le travail se retrouvant dans le cahier de l'élève sera évalué.
- permettent une période allant jusqu'à trois heures pour que les élèves puissent répondre aux questions de l'examen. Les élèves qui ont besoin de temps supplémentaire lors de l'examen ont droit à une période de grâce de 15 minutes au-delà des 3 heures de base. Cette période ne fait pas partie du temps supplémentaire accordé en tant qu'adaptation (à ce sujet, voir ce guide à la page 12).
- s'assurent que les élèves restent pour une période minimale d'une heure ou celle qui respecte les règles spécifiques du conseil scolaire ou de l'école.
- s'assurent que les élèves, même si ces derniers peuvent travailler à leur propre rythme, restent conscients des intervalles de temps aux demi-heures, tel que proposé dans le Guide d'administration.
- ramassent tout le matériel des élèves avant que ceux-ci quittent la salle d'examen. Tout le matériel doit être retrouvé afin de pouvoir le retourner au Ministère.

Après l'examen

- Dans le cas où un élève aurait nécessité une adaptation documentée dans TIENET, **l'enseignant doit s'assurer que cette information est clairement indiquée au dos du cahier de l'élève** tel qu'il est décrit dans les instructions aux enseignants.
- À la suite de la correction des cahiers d'examen des élèves, les enseignants doivent retourner, dès que possible, tous les cahiers des élèves, la copie supplémentaire de l'enseignant ainsi que le guide de notation au coordinateur des examens de l'école afin que celui-ci puisse :
 - faire le suivi de tout le matériel d'examen ;
 - remplir le rapport de vérification du matériel à retourner,
 - préparer les colis pour retourner le matériel d'examen, et ;
 - retourner le matériel au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en utilisant le bordereau d'envoi Express Post.
- Les Examens de la Nouvelle-Écosse sont sécurisés. Par conséquent, tout le matériel d'examen que l'école a reçu doit être retourné, qu'il ait été utilisé ou non. Le nombre de cahiers et autres ressources retournés au Ministère doit donc correspondre au nombre reçu. L'examen ne peut être reproduit, en tout ou en partie, d'une façon ou d'une autre. Ceci inclut le travail des élèves. Les enseignants doivent aussi s'assurer de supprimer tout le travail que les élèves ayant accès à la technologie fonctionnelle ont produit, et cela sur tous les appareils utilisés, une fois que le travail des élèves est imprimé.

Participation des élèves

Admissibilité

Tous les élèves inscrits à un cours de français en 10^e année participeront à cet examen selon les dates fournies dans l'horaire des examens provinciaux. **Les élèves qui ont un Plan de programme personnalisé (PPI) en français, langue maternelle, ne participent pas à l'examen.** Ces élèves seront évalués à l'aide d'autres types d'évaluation autorisés selon les lignes directrices incluses dans le PPI et approuvées par l'équipe de planification pour l'élève

Absences le jour de l'examen

Tous les élèves ayant une absence excusée (y compris pour maladie) le jour de l'examen pourront passer l'examen un autre jour au cours de la période d'examen.

Exemptions

La direction, en consultation avec l'élève et les parents/tuteurs, peut décider de permettre à un élève d'être exempté de l'examen en cas de maladie, de deuil ou dans d'autres circonstances exceptionnelles. Dans ce cas exceptionnel, l'enseignant, en consultation avec la direction, décidera de la note de l'élève. Les circonstances exceptionnelles sont étudiées cas par cas puisqu'elles requièrent consultations et jugement professionnel.

Les exemptions ne sont pas accordées en raison de la difficulté que certains élèves pourraient avoir à répondre à l'examen. Cet examen évalue les résultats d'apprentissage et il est requis pour terminer le cours.

Élèves apprenant le français comme langue additionnelle (FLA)

Les élèves apprenant le français comme langue additionnelle doivent participer à l'Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10. Toutefois, la direction, en consultation avec les enseignants, les parents/tuteurs et l'élève, peut exempter un élève s'il apprend la langue cible depuis un an ou moins ou que sa participation à l'examen est inappropriée en tenant compte de ses habiletés langagières en français.

Les élèves apprenant le français comme langue additionnelle peuvent utiliser toute la gamme d'adaptations disponibles pour les élèves tant que ces dernières sont signalées dans TIENET. De plus, ces élèves peuvent aussi utiliser un traducteur électronique ou un dictionnaire bilingue (papier ou électronique) au cours de l'Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10. Ces élèves peuvent également avoir accès à Internet en utilisant ces traducteurs électroniques. Toutefois, l'usage d'un traducteur ou d'un dictionnaire électronique requiert la présence d'un ordinateur de classe supervisé par l'enseignant (p. ex. ordinateur régulier, chromebook, tablette, iPad) ; l'écran de l'ordinateur de classe doit être suffisamment grand afin d'être bien visible par l'enseignant. Les appareils électroniques personnels (p. ex., les téléphones intelligents) ne sont pas autorisés pendant les examens provinciaux.

Les élèves apprenant le français comme langue additionnelle peuvent se voir accorder jusqu'à deux fois le temps alloué pour faire l'Examen de la Nouvelle : Français 10 en s'assurant qu'ils aient des pauses périodiques et supervisées.

L'utilisation de traducteurs ou de dictionnaires ainsi que l'accès à du temps supplémentaire ne sont pas considérés comme des adaptations signalées dans TIENET pour les élèves apprenant le français comme langue additionnelle et n'ont donc pas besoin d'être notés sur le dos du cahier de l'élève.

On s'attend à ce que les élèves inscrits au Programme d'élèves internationaux de la Nouvelle-Écosse (NSISP) participent aux examens de la Nouvelle-Écosse, car il s'agit d'évaluations sommatives pour ces cours. La seule exception existerait si la passation de l'examen était inappropriée compte tenu des compétences linguistiques actuelles de l'étudiant en français.

Élèves ayant des adaptations signalées dans TIENET

Les adaptations sont des stratégies ou des ressources destinées à tenir compte des besoins d'un élève particulier sur le plan de l'apprentissage. Il s'agit de mesures planifiées, mises en œuvre et évaluées dans l'optique de permettre à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage prévus au programme d'études.

Les adaptations mises à la disposition de l'élève dans le cadre de l'examen doivent être en place avant la date de l'examen et figurer dans TIENET (élaborées par l'équipe de planification pour l'élève), et bien sûr avoir été soumises aux parents/tuteurs pour leur acceptation lors du processus de planification de programme pour l'élève.

Il est important que les résultats des examens montrent de façon exacte ce que les élèves savent et ce qu'ils sont capables de faire de façon autonome par rapport aux résultats d'apprentissage du programme. Il convient de mettre à la disposition de l'élève, pendant l'examen, les adaptations dont il dispose normalement lors de l'enseignement en salle de classe, du moment que ces adaptations ne compromettent pas l'examen et n'en affectent pas la validité. Si, par exemple, les termes utilisés dans l'examen sont expliqués à l'élève, cela affecte la validité de l'examen, puisqu'il est impossible de déterminer si l'élève a acquis par lui-même les concepts des résultats d'apprentissage visés dans l'examen. Ce genre d'adaptation est donc interdit. Les parents ou tuteurs doivent toutefois être avisés, dans le cadre du processus de planification de programme pour l'élève, lorsqu'une adaptation régulièrement utilisée en salle de classe n'est pas permise lors du déroulement de l'examen provincial puisqu'elle risquerait de compromettre l'examen et d'en affecter la validité.

Voici une description des adaptations pouvant être utilisées lors des Examens de la Nouvelle-Écosse.

L'enseignant doit s'assurer que cette information est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen afin d'y indiquer les adaptations auxquelles l'élève a eu recours.

○ Format alternatif, veuillez préciser : _____

Les autres formats sous lesquels l'examen peut être fourni sont les suivants : documents en gros caractères d'imprimerie, documents en braille et documents en version noir et blanc. Il peut aussi y avoir d'autres formats, sur demande. Il faut que cette adaptation soit signalée dans TIENET. Les formulaires de demande de formats alternatifs doivent être remplis dans TIENET au plus tard le 1^{er} décembre pour le 1^{er} semestre et le 1^{er} avril pour le 2^e semestre ou pour les cours se poursuivant pendant les deux semestres. Le type de format alternatif doit être noté sur le dos du cahier de l'élève.

○ Lecture mot à mot – Lecture de la part d'un humain

Si la *Lecture mot à mot – Lecture de la part d'un humain* est une adaptation documentée dans TIENET et elle doit être utilisée régulièrement dans la salle de classe, Alors, elle peut être mise à la disposition de l'élève pendant l'examen de Français 10.

Les documents justificatifs requis dans TIENET

On retrouve dans TIENET les dates lors desquelles se sont tenues des réunions de planification de programme pour l'élève pour confirmer l'application d'une adaptation de lecture mot à mot requise pour les activités d'évaluation pour Français 10 selon les besoins de l'élève.

- ❑ L'adaptation de lecture mot à mot lors des examens et évaluations est signalée dans TIENET, et qu'il a normalement besoin de ce type d'adaptation en salle de classe lors de l'enseignement et de toutes formes d'évaluations en Français 10.
- ❑ Les parents ou les tuteurs ainsi que l'élève sont au courant de cette demande d'adaptation de lecture mot à mot en Français 10 et qu'ils l'appuient.

Il convient de faire en sorte que **le lecteur** soit un éducateur de l'école ou du conseil scolaire. Lorsque l'examen se déroule avec un lecteur, il faut que cela se fasse dans un cadre séparé et calme, de façon que les autres élèves qui participent à l'examen ne soient pas dérangés.

Le lecteur :

- doit lire le texte de l'examen mot à mot, exactement tel qu'il apparaît dans le cahier d'examen.
- doit être conscient de tous les signes de ponctuation et les respecter.
- sans influencer l'élève, il doit lire de façon à ce qu'il comprenne l'utilisation qui est faite de la ponctuation dans le texte et sa fonction, en indiquant, par exemple, où se trouvent le début et la fin de chaque phrase et de chaque paragraphe.
- peut répéter sa lecture aussi souvent que cela est nécessaire et doit toujours lire de la même manière, lors de chaque lecture.

Le lecteur n'a pas le droit :

- d'ajouter de l'emphase ou des intonations et n'a pas le droit de lire d'une manière qui guiderait l'élève ou lui ferait indirectement des suggestions.
- de poser des questions pour orienter l'élève ni de lui fournir des suggestions, des interprétations ou des définitions de mots, quelles qu'elles soient.
- d'avertir l'élève quand ce dernier fait des fautes.
- de faire des suggestions à l'élève de quelque façon que ce soit.
- d'être l'instigateur de stratégies utilisées lors de la participation aux examens.
- de manifester la moindre réaction aux réponses de l'élève.
- de corriger les réponses de l'élève.
- de discuter de façon parallèle avec l'élève ou avec d'autres personnes pendant le déroulement de l'examen.

Lors de la sélection du format d'adaptation de Lecture à voix haute pour un examen provincial (lecture mot à mot/lecteur de la part d'un humain ou technologie à voix haute), les équipes de planification pour l'élève doivent prendre en compte le niveau de confort technologique et les préférences de chaque élève. Le format d'adaptation utilisé lors des évaluations régulières en classe devrait aussi être le format utilisé lors des examens provinciaux. L'élève doit faire l'examen dans le temps attribué, sauf si l'octroi d'un temps supplémentaire est aussi une adaptation signalée dans TIENET et qu'il l'utilise régulièrement lors d'examens en salle de classe. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen. **Il n'est pas nécessaire de remplir la *Demande pour le formulaire d'adaptation de lecture à voix haute pour Français 10* pour les élèves qui ont une adaptation documentée pour la lecture à voix haute et qui utiliseront un lecteur humain pendant l'examen, mais ils doivent cependant avoir les documents à l'appui mentionnés ci-dessus.** Les enseignants peuvent toutefois choisir d'inscrire les élèves à la *Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE)* en remplissant la *Demande pour le formulaire d'adaptation de lecture à voix haute pour Français 10* s'ils souhaitent que la version technologique soit aussi disponible pour les élèves afin de potentiellement remplacer un lecteur humain.

○ Lecture mot à mot — Technologie fonctionnelle

Si la *Lecture mot à mot —Technologie fonctionnelle* est une adaptation qui est documentée dans TIENET et qui est utilisée régulièrement dans la salle de classe; elle peut alors être mise à la disposition de l'élève pendant l'examen de Français 10 à la suite d'une demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les élèves inscrits pourront avoir accès aux fichiers sonores de lecture mot à mot sur la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE) par le biais de SEPNE (voir l'Annexe D).

Les documents justificatifs requis dans TIENET

- On retrouve dans TIENET les dates lors desquelles se sont tenues des réunions de planification de programme pour l'élève pour confirmer l'application d'une adaptation de lecture mot à mot requise pour les activités d'évaluation pour Français 10 selon les besoins de l'élève.
- L'adaptation de lecture mot à mot lors des examens et évaluations est signalée dans TIENET, et qu'il a normalement besoin de ce type d'adaptation en salle de classe lors de l'enseignement et de toutes formes d'évaluations en Français 10.
- Les parents ou les tuteurs ainsi que l'élève sont au courant de cette demande d'adaptation de lecture mot à mot en Français 10 et qu'ils l'appuient.

L'inscription à la *Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE)* (voir l'annexe D) doit être complétée lors des dates suivantes :

- Du 1er novembre au 15 décembre pour les cours du premier semestre
- Mars – 1er juin pour les cours du deuxième semestre ou de l'année complète

Lors de la sélection du format d'adaptation pour un examen provincial (lecture mot à mot/lecteur de la part d'un humain ou technologie à voix haute), les équipes de planification pour l'élève doivent prendre en compte le niveau de confort technologique et les préférences de chaque élève. Le format d'adaptation utilisé lors des évaluations régulières en classe devrait aussi être le format utilisé lors des examens provinciaux. L'élève doit faire l'examen dans le temps attribué, sauf si l'octroi d'un temps supplémentaire est une adaptation signalée dans TIENET et qu'il l'utilise régulièrement lors d'examens en salle de classe. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

○ **Écriture — Technologie fonctionnelle**

Les élèves qui ont une adaptation documentée dans TIENET et régulièrement utilisée pour la technologie fonctionnelle d'assistance à la rédaction pour les évaluations en classe (par exemple : les technologies de synthèse de la parole à partir du texte, de synthèse vocale utilisant la fonction de transcription automatique des textes, de traitement de texte, ou les logiciels de rédaction ou d'écriture) peuvent utiliser le même format pour les examens provinciaux. Si on utilise de la technologie fonctionnelle pendant l'examen, l'accès Internet doit être désactivé, si possible. Toutefois, si certains programmes nécessitent un accès à Internet, l'enseignant chargé de la surveillance assurera un suivi afin de garantir l'utilisation appropriée de la technologie lors du déroulement de l'examen.

Les élèves peuvent accéder à des fonctions de vérification grammaticale/orthographique, de prédiction de mots, de thésaurus et de définitions au cours de l'examen. Même lorsque les élèves utilisent cette adaptation, ils doivent néanmoins appliquer indépendamment leur compréhension de tous les domaines de la grille d'évaluation (idées, structure du texte, style et conventions de l'écrit) lorsqu'ils relisent et corrigent leur production écrite. Si la technologie fonctionnelle pour l'écriture n'est pas disponible, on peut alors avoir recours à la prise de notes mot pour mot.

Assurez-vous que le nom de l'élève ainsi que son numéro d'identification provincial figurent sur les copies imprimées des deux tâches d'écriture et insérez-les entre la page couverture et la première page du cahier d'examen de l'élève. N'utilisez pas d'agrafe ni de trombone. Une fois qu'une copie papier de la production écrite a été imprimée, toutes les copies du fichier informatique doivent être supprimées.

L'élève doit faire l'examen dans le temps attribué, sauf si l'octroi d'un temps supplémentaire est une adaptation signalée dans TIENET et qu'il l'utilise régulièrement lors d'examens en salle de classe. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

○ **Écriture — Prise de notes mot pour mot**

On peut mettre à la disposition de l'élève un secrétaire pendant l'examen si l'élève souffre d'une déficience visuelle, d'un problème physique ou d'un trouble d'apprentissage et si cette adaptation est signalée dans TIENET. Il faut que l'élève ait régulièrement recours à cette adaptation dans la salle de classe pour pouvoir y accéder légitimement pendant l'examen. Cette adaptation peut aussi être utilisée dans le cas d'une blessure qui limiterait la capacité qu'a l'élève d'écrire de façon indépendante.

Cette adaptation permet à l'élève de se faire aider pour écrire, du moment :

- que cette adaptation est bien signalée dans TIENET et
- qu'il bénéficie normalement des services d'un secrétaire pour toutes les formes d'évaluation, ou
- s'il souffre d'une affliction temporaire (par exemple, d'un bras cassé) et n'est pas en mesure d'écrire.

Lorsque l'élève a besoin d'un secrétaire, il faut qu'il participe à l'examen dans un cadre calme, séparé des autres, de façon que les autres élèves qui participent à l'examen ne soient pas dérangés. Le secrétaire doit être un éducateur provenant de l'école concernée ou du conseil scolaire.

On ne donne pas de score sur les conventions de l'écriture pour les élèves qui utilisent un secrétaire pendant le volet d'écriture des examens de la Nouvelle-Écosse. Dans ce cas, un « manque d'information » sera rapporté pour les conventions dans le rapport d'examen, puisque l'utilisation

d'un secrétaire ne fournit pas suffisamment de preuves des capacités de l'élève en ce qui concerne les conventions de l'écriture. Toutefois, l'élève reçoit un score pour les idées, la structure du texte et le style puisque sa production écrite offre des preuves d'autonomie de la part de l'élève en ce qui concerne ces éléments.

Le secrétaire doit :

- écrire à la main ou dactylographier exactement ce que l'élève lui dicte. Les retranscriptions manuscrites doivent être faites directement dans le cahier d'examen. Assurez-vous que le nom de l'élève ainsi que son numéro d'identification provincial figurent sur les copies imprimées des deux tâches d'écriture et insérez-les entre la page couverture et la première page du cahier d'examen de l'élève. N'utilisez pas d'agrafe ni de trombone. Une fois qu'une copie papier de la production écrite a été imprimée, toutes les copies du fichier informatique doivent être supprimées.
- montrer à l'élève la retranscription, une fois que l'élève a fini de dicter son travail ;
- apporter toutes les modifications que l'élève lui demande d'apporter (le secrétaire peut apporter les corrections en effaçant, en barrant ou en insérant les ajouts de l'élève) ;
- noircir les bulles pour les questions à choix de réponses multiples de l'élève conformément aux instructions de l'élève ;
- relire le texte dicté à l'élève si ce dernier le demande.

Le secrétaire n'a pas le droit :

- de modifier ou d'altérer le texte dicté par l'élève de quelque façon que ce soit, à moins que ce dernier le demande ;
- d'avertir l'élève quand ce dernier fait des fautes ;
- de faire des suggestions à l'élève de quelque façon que ce soit ;
- d'être l'instigateur de stratégies utilisées lors de la participation aux examens ;
- de manifester la moindre réaction face aux réponses de l'élève ;
- de corriger les réponses de l'élève ;
- de discuter de façon parallèle avec l'élève ou avec d'autres personnes pendant le déroulement de l'examen.

L'élève doit compléter l'examen dans le temps attribué, sauf si l'octroi d'un temps supplémentaire est une adaptation signalée dans TIENET et qu'il l'utilise régulièrement lors d'examens en salle de classe. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

○ Temps supplémentaire

On peut accorder du temps supplémentaire à l'élève pendant l'examen, si cette adaptation est signalée dans TIENET. Ce temps n'est pas la période de 15 minutes qu'on peut accorder à un individu ou à la classe tout entière selon le Guide d'administration de l'examen. Lorsque l'élève a droit à une adaptation consistant en l'octroi d'un temps supplémentaire, on peut lui accorder jusqu'à deux fois le temps accordé pour l'examen, avec des pauses périodiques sous surveillance. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

○ **Changement de local**

L'élève peut exécuter une, ou plusieurs parties de l'examen, dans un cadre différent de celui des autres élèves de la classe, si cette adaptation est signalée dans TIENET. Le surveillant doit suivre les lignes directrices pour le déroulement de l'examen. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

○ **Autres**

Si l'élève bénéficie d'une adaptation autre que celles qui sont mentionnées ci-dessus, et qui se retrouve dans TIENET, alors on peut lui accorder cette adaptation pendant l'examen, du moment que cette adaptation n'affecte pas la validité de l'examen et qu'il l'utilise régulièrement dans la salle de classe. L'enseignant doit s'assurer que cette adaptation, comme c'est le cas pour toutes les autres, est clairement indiquée en noircissant la bulle correspondant à l'adaptation requise au dos du cahier de l'élève à la suite du déroulement de l'examen.

Si d'autres questions concernant l'utilisation des adaptations lors des examens se font connaître, veuillez communiquer avec la coordinatrice en évaluation de votre conseil scolaire. Il se peut aussi que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance communique avec l'école pour obtenir des clarifications supplémentaires concernant l'utilisation de certaines adaptations.

Processus de correction et de rapport

Au niveau de l'école

L'examen vaut 20 % de la note finale de l'élève. La note du cours et la note de l'examen sont toutes deux déterminées par l'enseignant de l'élève. Un *Guide de notation* est fourni à l'enseignant du cours de Français 10, et il présente les paramètres de correction de l'examen. Les enseignants se doivent de respecter ces paramètres et de suivre les instructions pour entrer les notes des élèves sur la *Fiche de notation de l'enseignant*. Ces fiches doivent être conservées à l'école.

Au niveau provincial

En plus de la note donnée au niveau de l'école, comme nous l'avons décrit ci-dessus, des enseignants du cours de Français 10 représentant toutes les régions du CSAP participeront à une session de correction provinciale. Les résultats de cette deuxième correction seront utilisés par nos partenaires en éducation lors de leur prise de décision concernant les programmes et les standards qui y sont rattachés. Les rapports individuels des élèves fourniront de l'information sur leurs performances en lecture et en écriture, et cela selon les 4 niveaux de performance. Les résultats sont utilisés par les enseignants, ainsi que les informations d'évaluation obtenues en classe, pour éclairer les décisions pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

Lors des séances de correction provinciales, les correcteurs utilisent des grilles d'évaluations et des copies types sélectionnées par une équipe d'enseignants de français de niveau secondaire. Sous la direction d'un coordonnateur de l'évaluation en littérature du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, cette équipe d'enseignants se réunit avant la séance de correction pour interpréter les grilles de correction en sélectionnant des copies d'élèves parmi les examens pour servir d'exemples pour chaque élément de la grille. Le groupe rédige ensuite des justifications en utilisant le langage de la grille pour expliquer les scores atteints par consensus. Cet ensemble de copies types et les justifications qui les accompagnent sont colligés dans un Guide de notation. Les grilles de correction et les guides de notation sont utilisés comme outils de référence tout au long de la session de correction par tous les correcteurs afin de garantir la cohérence de la correction.

Avant de commencer à noter le travail des élèves, les correcteurs sont formés à l'utilisation des grilles d'évaluation et des guides de notation. À la suite de cette formation, des tests de fiabilité dans lesquels tous les marqueurs évaluent indépendamment les mêmes copies d'élèves pré-évaluées sont effectués périodiquement tout au long de la session de correction. Ces procédures permettent de vérifier la précision de la correction faite afin d'assurer la fiabilité des résultats qui seront obtenus.

Procédures pour demander la révision des résultats d'un Examen de la Nouvelle-Écosse (ENE)

L'enseignant du cours est responsable de réviser les résultats d'un ENE. À la suite d'une demande de révision, la direction de l'école doit communiquer avec la Division des services en examen afin que celle-ci puisse envoyer par la poste l'examen qui doit être révisé.

Veillez noter qu'une fois les examens envoyés au Ministère pour la session de correction provinciale, les cahiers des élèves ne seront pas disponibles pour une nouvelle correction avant la fin de ladite session de correction.

Annexe A — Résultats d'apprentissage du programme de Français 10

Les résultats d'apprentissage suivants peuvent être mesurés dans un examen à grande échelle et sont inclus dans l'Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10^e année. Les indicateurs de rendements associés à ces résultats n'apparaissent pas dans cette liste, mais les plus pertinents ont été consultés dans le processus d'élaboration de l'examen.

Résultats d'apprentissage en lecture

L2. lire divers textes imprimés ou électroniques en mettant sa connaissance du système de l'écrit et de stratégies de lecture au service de la construction de sens.

- L2.1 utiliser efficacement des stratégies de lecture pertinentes, au cours du processus de lecture, dans le but de mieux comprendre le texte lu.

L3. comprendre divers textes imprimés ou électroniques et y réagir pour satisfaire ses besoins d'imagination et d'information et pour développer des aspects culturels et identitaires.

- L3.1 montrer clairement sa compréhension du message véhiculé par le texte.
- L3.2 créer des liens pertinents entre le texte et ses connaissances antérieures afin de s'appropriier des référents culturels acadiens et francophones en général.

L4. montrer des habiletés en littératie critique en faisant l'analyse des moyens et des procédés utilisés pour influencer le lecteur.

- L4.1 faire preuve d'esprit critique face à divers textes.
- L4.2 évaluer adéquatement la qualité de sa compréhension et l'efficacité des stratégies employées pour la soutenir tout au long du processus de lecture.

Résultats d'apprentissage en écriture

É1. planifier ses projets d'écriture en utilisant des stratégies et des outils de préécriture.

- É1.1 planifier efficacement son projet d'écriture en fonction de la situation de communication.

É2. produire, à la main et à l'ordinateur, des textes variés présentant les caractéristiques des formes de discours et des genres de texte.

- É2.1 rédiger une première ébauche de façon structurée.
- É2.2 traiter, de façon explicite dans ses écrits, de la réalité socioculturelle, contemporaine ou historique et des enjeux touchant l'Acadie, la francophonie canadienne et mondiale.

É3. réviser ses textes dans le but d'améliorer le contenu, de clarifier les idées et de mieux se faire comprendre.

- É3.1 produire un texte de qualité après la révision.

É4. corriger ses textes en y laissant des traces de sa pratique réflexive de la grammaire du texte et de la phrase.

- É4.1 produire un texte de qualité après la correction.

Annexe B — Grille analytique pour la tâche : Récit historique

Idées — Évalue la qualité de l'écriture et le respect d'un des sujets proposés	
7–8 points	L'idée principale portant sur le sujet proposé est distincte ; elle est développée par des détails vivants et pertinents.
5–6 points	L'idée principale portant sur le sujet proposé est claire et est développée par des détails pertinents.
3–4 points	L'idée principale portant sur le sujet proposé se manifeste et est quelque peu soutenue par des détails dont certains pourraient ne pas être pertinents.
1–2 points	L'idée principale portant sur le sujet proposé n'est pas présente ou l'idée principale est présente, mais n'est pas soutenue par des détails.
Structure	
4 points	Le texte est habilement structuré avec une utilisation efficace de transitions diverses.
3 points	Le texte est structuré et les transitions sont bien choisies.
2 points	Le texte est quelque peu structuré et les transitions sont vagues ou machinales.
1 point	Le texte manque de structure et présente peu de transitions, sinon aucune.
Style (voix, choix de vocabulaire, types de phrase)	
4 points	L'utilisation de la langue rehausse la qualité du texte.
3 points	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte clair et fluide.
2 points	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte vague ou machinal.
1 point	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte déroutant, ou il y a peu de preuves qui montrent l'utilisation de celle-ci.
Conventions de l'écriture	
4 points	Une diversité de règles de convention, constamment bien utilisées, contribue à rehausser la qualité de la communication
3 points	Une diversité de conventions de l'écriture, généralement bien utilisées, contribue à une communication efficace.
2 points	Les erreurs dans les conventions de l'écriture sont perceptibles, mais la communication est cohérente. ¹
1 point	Les erreurs dans les conventions de l'écriture contribuent à rendre la communication déroutante, ou alors, peu ou aucune des conventions sont présentes.

Note : Si l'élève n'a pas du tout répondu à cette épreuve d'écriture, veuillez lui accorder une note de 0.

1 Le niveau 2 dans les Conventions de l'écriture se distingue clairement du niveau 3 par la présence évidente d'erreurs et par un manque de diversité de conventions généralement bien utilisées.

Annexe C — Grille analytique pour la tâche : Texte critique

Compréhension en lecture— Évalue la qualité de la compréhension	
4 points	Démontre une compréhension complète de la publicité et offre une réponse approfondie et pertinente portant sur la publicité.
3 points	Démontre une compréhension claire de la publicité et offre une réponse pertinente portant sur la publicité.
2 points	Démontre une compréhension limitée de la publicité et offre une réponse simple portant sur la publicité. ¹
1 point	Démontre une mauvaise compréhension ou son incompréhension de la publicité et offre une réponse hors de propos.
Idées — Évalue la qualité de l'écriture	
4 points	L'idée principale portant sur le sujet de la publicité est distincte ; elle est développée par des détails vivants et pertinents.
3 points	L'idée principale portant sur le sujet de la publicité est claire et est développée par des détails pertinents.
2 points	L'idée principale portant sur le sujet de la publicité se manifeste et est quelque peu soutenue par des détails dont certains pourraient ne pas être pertinents.
1 point	L'idée principale portant sur le sujet de la publicité n'est pas présente, ou l'idée principale portant sur le sujet de la publicité est présente, mais n'est pas soutenue par des détails.
Structure	
4 points	Le texte est habilement structuré avec une utilisation efficace de transitions diverses.
3 points	Le texte est structuré et les transitions sont bien choisies.
2 points	Le texte est quelque peu structuré et les transitions sont vagues ou machinales.
1 point	Le texte manque de structure et présente peu de transitions, sinon aucune.
Style (voix, choix de vocabulaire, types de phrase)	
4 points	L'utilisation de la langue rehausse la qualité du texte.
3 points	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte clair et fluide.
2 points	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte vague ou machinal.
1 point	L'utilisation de la langue contribue à rendre le texte déroutant, ou il y a peu de preuves qui montrent l'utilisation de celle-ci.
Conventions de l'écriture	
4 points	Une diversité de règles de convention de l'écriture, constamment bien utilisées, contribue à rehausser la qualité de la communication.
3 points	Une diversité de règles de conventions de l'écrit, généralement bien utilisées, contribue à une communication efficace.
2 points	Les erreurs dans les conventions de l'écriture sont perceptibles, mais la communication est cohérente. ²
1 point	Les erreurs dans les conventions de l'écriture contribuent à rendre la communication déroutante, ou alors, peu ou aucune des conventions sont présentes.

Note : Si l'élève n'a pas du tout répondu à cette épreuve d'écriture, veuillez lui accorder une note de 0.

- Le niveau 2 de **Compréhension en lecture — Évalue la qualité de la compréhension** se distingue clairement du niveau 1 par une compréhension même limitée de la publicité et par la simplicité de la réponse de l'élève tandis qu'au niveau 1, l'élève démontre une absence de compréhension ou une compréhension erronée qui mènent généralement à une production hors sujet.
- Le niveau 2 dans les Conventions de l'écriture se distingue clairement du niveau 3 par la présence évidente d'erreurs et par un manque de diversité de conventions généralement bien utilisées.

Annexe D — Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE)

Vue d'ensemble : La plateforme de Lecture à voix haute pour les évaluations de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE) permet à un élève qui nécessite une adaptation de lecture à voix haute lors des évaluations signalées dans TIENET et qui requiert habituellement l'usage de certaines technologies de lecture à haute voix d'avoir accès à un enregistrement sonore de l'évaluation ou de l'examen provincial. Il n'y a aucun doute qu'on retrouve toute une gamme d'outils technologiques d'appui et qu'il est possible que des problèmes se présentent ; en conséquence, si les élèves font face à des problèmes d'accès ou à tout autre pépin technique, nous recommandons que vous planifiez un autre plan incluant un lecteur humain.

Pièces justificatives pour TIENET

- On retrouve dans TIENET les dates lors desquelles se sont tenues des réunions de planification de programme pour l'élève pour confirmer l'application d'une adaptation de lecture mot à mot requise pour les activités d'évaluation pour Français 10 selon les besoins de l'élève.
- L'adaptation de lecture mot à mot lors des examens et évaluations est signalée dans TIENET, et qu'il a normalement besoin de ce type d'adaptation en salle de classe lors de l'enseignement et de toutes formes d'évaluations en Français 10.
- Les parents ou les tuteurs ainsi que l'élève sont au courant de cette demande d'adaptation de lecture mot à mot en Français 10 et qu'ils l'appuient.

Inscription : Il faut que les enseignants inscrivent les élèves qui nécessitent un accès à la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse, et qui répondent aux critères d'admissibilité présentés ci-dessus. Veuillez noter :

- l'inscription à la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse doit se faire sur le site de l'école ; le processus d'enregistrement vérifie les adresses IP du site de l'école afin de s'assurer que les adresses IP du site de l'école fonctionneront bien durant les dates d'accès à la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse.
- seuls les élèves inscrits à la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse pourront avoir accès aux fichiers sonores. Les enseignants ne doivent pas utiliser leur propre nom d'utilisateur pour l'inscription à la Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse puisque l'accès à la plateforme par les élèves doit se faire à l'aide de leur nom d'utilisateur sur SEPNE.

L'enregistrement doit se faire en ligne (<https://plans.ednet.ns.ca/content/school-registration>) et le site sera disponible selon les dates présentées dans le tableau ci-dessous :

Dates d'inscription/LVH-ENE	Évaluations de la Nouvelle-Écosse
1 ^{er} novembre au 15 décembre 15	<ul style="list-style-type: none">• Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – Janvier• Nova Scotia Examination: English 10 – Janvier
1 ^{er} mars au 1 ^{er} mai	<ul style="list-style-type: none">• Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – Juin• Nova Scotia Examination: English 10 – Juin• Examens de la Nouvelle-Écosse : Mathématiques 10 – Juin

Directives d'inscription : les enseignants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Choisissez le **nombre d'élèves** pour qui vous demandez les fichiers audios de LVH-ENE.

(Vous pouvez inscrire jusqu'à 10 élèves à la fois ; si vous avez plus de 10 élèves, remplissez l'inscription une deuxième fois.)

2. Choisissez le **niveau scolaire/programme ou le cours** pour lequel vous inscrivez les élèves.

(L'information portant sur le niveau scolaire ou le programme concerne les élèves qui

passent les évaluations de 3^e, 6^e et 8^e années et l'information portant sur le cours concerne les élèves qui passent les examens.) Sélectionnez Français 10 pour les élèves qui passent ENE : Français 10. Remplissez l'inscription une deuxième fois si vous avez plus de 10 élèves ou si vous inscrivez des élèves pour ENE : Mathématiques 10.

3. Cliquez sur « **formulaire de mise en place** ».

4. Veuillez vous assurer que les élèves répondent aux critères d'admissibilité pour l'adaptation de lecture à voix haute tels que décrits dans le Guide d'information correspondant à l'évaluation ou à l'examen approprié.

5. Entrez **l'adresse SEPNE des élèves** que vous inscrivez ; cliquez sur la touche « **TAB** » pour passer au champ suivant, car si vous cliquez sur « Entrée », le formulaire d'inscription sera soumis. Entrez le nom d'utilisateur seulement (par exemple, abc123456 ; n'incluez pas « @sepne.ca » ; entrez seulement le nom d'utilisateur de l'élève, n'entrez pas le nom d'utilisateur de l'enseignant ; lorsque vous appuyez sur la touche « TAB », le nom/niveau de l'élève est mis à jour, ou bien une alerte apparaît, indiquant que le nom d'utilisateur n'est pas reconnu, et qu'il doit être vérifié avant de soumettre l'inscription).

6. Cliquez sur « **Soumettre les inscriptions** ».

Remplis cette demande sur le site de l'école fréquentée par l'élève.

1^{re} étape
Combien d'élèves ont-ils besoin de fichiers audios (lecture à voix haute)?

2^e étape
Quel est le niveau scolaire ou le cours dans lequel sont inscrits ces élèves?

Choisis un nombre

Choisis le niveau scolaire

3^e étape formulaire de mise en place

Access & Use Policy (French) | Code of Conduct (French) | Éducation et Développement de la petite enfance | Google Apps administrateur

L'adaptation Lecture à voix haute est soumise par :

Conseil: CSAP
École: [redacted]
Enseignant: [redacted]
From IP: [redacted]

ⓘ Ces informations seront sauvegardées avec votre demande. ⓘ

Je confirme, par la présente, que les élèves ci-nommés ont satisfait aux critères d'admissibilité à l'adaptation de Lecture à voix haute tels que décrits dans le Guide d'information correspondant à l'évaluation ou l'examen adéquat - **Français 10**

Remplis seulement le nom d'utilisateur de SEPNE par exemple abc123456.
TAB (NON ENTRÉE) vers l'espace suivant.

[Input fields for user names]

Soumettre les inscriptions

Access & Use Policy (French) | Code of Conduct (French) | Éducation et Développement de la petite enfance | Google Apps administrateur

Dates d'accès pour tester la plateforme : Voici les dates où les élèves pourront tester les fichiers audios sur la plateforme LVH-ENE. Nous vous recommandons de vérifier que les élèves accèdent au « test audio » avant la date de l'examen afin qu'ils puissent se familiariser avec la plateforme de lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse ; la plateforme ne sera accessible qu'à partir des adresses IP du site de l'école du lundi au vendredi selon les dates d'accès du calendrier (voir ci-dessous).

Examens de la Nouvelle-Écosse 2024-2025	Dates d'accès pour tester les fichiers audios de la plateforme LVH-ENE
Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – janvier	15 au 24 janvier 2025
Nova Scotia Examination: English 10 – janvier	15 au 24 janvier 2025
Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – juin	6 au 18 juin 2025
Nova Scotia Examination: English 10 – juin	6 au 18 juin 2025
Examen de la Nouvelle-Écosse : Mathématiques 10 – juin	6 au 18 juin 2025

Dates d'accès pour le déroulement de l'examen : Voici les dates auxquelles les élèves pourront avoir accès aux examens sur la plateforme LVH-ENE ; la plateforme ne sera accessible qu'à partir des adresses IP du site de l'école pendant les dates d'accès du calendrier (voir ci-dessous).

Examens de la Nouvelle-Écosse 2024-2025	Dates d'accès pour la composante audio du déroulement de l'examen sur la plateforme LVH-ENE
Nova Scotia Examination: English 10 – janvier	27 janvier 2025
Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – janvier	28 janvier 2025
Nova Scotia Examination: English 10 – juin	19 juin 2025
Examen de la Nouvelle-Écosse : Mathématiques 10 – juin	20 juin 2024
Examen de la Nouvelle-Écosse : Français 10 – juin	23 juin 2025

Information concernant l'accès et directives d'utilisation : Il est important que les enseignants examinent les informations et les instructions suivantes afin qu'ils puissent montrer aux élèves où accéder à la plateforme LVH-ENE sur la page d'accueil Google.

- Il est recommandé que les élèves accèdent à la plateforme LVH-ENE afin de s'assurer qu'ils savent comment accéder à la plateforme le jour même de l'examen, ainsi que pour tester les fichiers audios et voir le format du site LVH-ENE. S'il y a des problèmes de téléchargement de la LVH-ENE sur l'ordinateur, utiliser un autre navigateur [p. ex., Chrome].
- Les élèves devraient utiliser la LVH-ENE selon leur usage habituel en classe [c.-à-d. à l'aide de casques d'écoute ou d'écouteurs à boutons dans la salle de classe au lieu de relocaliser les élèves dans un autre endroit dans l'école].
- La plateforme LVH-ENE n'est accessible qu'à partir des adresses IP du site de l'école du lundi au vendredi pendant les dates d'accès.
- L'icône LVH-ENE ne sera accessible sur la page d'accueil SEPNE d'un élève inscrit que selon les dates d'accès présentées ci-dessus.
- Il n'y a aucun doute qu'on retrouve toute une gamme d'outils technologiques d'appui et qu'il est possible que des problèmes se présentent ; en conséquence, si les élèves font face à des problèmes d'accès ou à tout autre pépin technique, nous recommandons que vous planifiiez un autre plan incluant un lecteur humain.

Première étape : Demandez aux élèves de se connecter à SEPNE [sepne.ca] avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe d'élève.



Deuxième étape : Sur la page d'accueil SEPNE, demandez aux élèves de cliquer sur l'icône **LVH-ENE** qui se trouve dans le bloc « Salle de classe ».



Troisième étape : Demandez aux élèves de cliquer sur le bloc afin de pouvoir accéder aux fichiers audios requis pour pouvoir vérifier l'audio ainsi que le jour du déroulement de l'examen (voir les images à droite)

English 10 – Vérifier l'audio	English 10
Français 10 – Vérifier l'audio	Français 10
Mathématiques 10 – Vérifier l'audio	Mathématiques 10

Veuillez noter : Pendant la période où les fichiers audios sont accessibles pour être testés, un seul ensemble de fichiers audios sera mis à la disposition des élèves sur la *Plateforme de Lecture à voix haute de la Nouvelle-Écosse (LVH-ENE)*, quel que soit le nombre d'examens pour lesquels ils sont inscrits sur la plateforme.

Quatrième étape : Demandez aux élèves de cliquer sur le bouton « Lire » [▶] pour lire le fichier audio de chaque page de son livret ; les élèves peuvent cliquer sur le bouton pause [⏏] pour arrêter l'audio. Les élèves peuvent également faire glisser le point bleu vers la gauche pour écouter à nouveau une section ou vers la droite pour sauter en avant.



Les fichiers audios sont affichés dans le même ordre que les sections qui apparaissent dans le livret. Les fichiers audios incluent le numéro de la page ainsi que le nom du fichier (voir l'image à droite).

Mesures de dépannage

Problèmes d'accès à la LVH-ENE	Suggestions de dépannage
Adresse SEPNE	<ul style="list-style-type: none"> Si les sites http://sepne.ca ou https://gnspecs.ca ne fonctionnent pas, essayez https://www.ednet.ns.ca.
Dates et heures d'accès à l'audio de la LVH-ENE	<ul style="list-style-type: none"> Les fichiers audios pour les Échantillons de questions seront accessibles avant la tenue des évaluations/examens selon les dates d'accès mentionnées plus haut, entre 8 h et 15 h. Les fichiers audios requis pour les évaluations/examens seront accessibles le jour même du déroulement des évaluations/examens selon les dates d'accès mentionnées plus haut, entre 8 h et 15 h. La plateforme de LVH-ENE n'est accessible que depuis l'adresse IP du site de l'école

<p>L'icône est absente de la page d'accueil de l'élève</p> 	<p>COMPTE SEPNE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'icône de la LVH-ENE se trouve sur la page d'accueil de l'élève sous l'onglet « Classroom ». • Assurez-vous que l'élève est connecté à son propre compte et non à un compte d'invité. L'élève peut terminer la session dans SEPNE et en ouvrir une nouvelle. • Dans Chrome, vérifiez le compte connecté en cliquant sur l'icône de cercle dans le coin droit supérieur du navigateur, et sélectionnez « sign out »/« déconnection ». <p>NAVIGATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • On recommande d'utiliser le navigateur Google Chrome ; cependant, vous pouvez en essayer un autre, par exemple Edge, Mozilla, etc. <p>APPAREIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'appareil que l'élève utilise ne fonctionne pas, essayez un autre appareil. <p>ADRESSE IP</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plateforme LVH-ENE fonctionne seulement aux adresses IP du site des écoles où les élèves inscrits effectueraient des tests audios aux dates et aux heures précisées à cet effet. Si vous avez besoin de confirmer l'adresse IP de l'école, visitez le http://whatismyip.com.
<p>Que faire si cela ne fonctionne toujours pas ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun doute qu'on retrouve toute une gamme d'outils technologiques d'appui et qu'il est possible que des problèmes se présentent ; en conséquence, si les élèves font face à des problèmes d'accès ou à tout autre pépin technique, nous vous recommandons d'avoir en place un lecteur humain comme plan de secours.